

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA LEKIE

PREFECTURE DE MONATELE

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES,
JURIDIQUES ET POLITIQUES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

N° 028 / RDA/JO3/SAAJP.

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA LEKIE,

Soussigné, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration tel que prévu par l'article 7 de la Loi n° 90/053 du 19 Décembre 1990 portant sur la liberté d'association.

TITRE DE L'ASSOCIATION : FONDATION PIEUSE PARA YA DIOCEZ YA OBALA

OBJET : L'association a pour but de soutenir les paroisses et autres institutions diocésaines se trouvant dans les zones les plus désavantagées de revenus et l'amélioration des conditions de vie des clercs y exerçant leur ministère pastoral.

SIEGE SOCIAL : L'évêché du diocèse d'Obala, Arrondissement d'Obala, Département de la Lékié ; Région du Centre.

ADRESSE : BP : 24 Obala

ADMINISTRATION**

Président : M. ONAMBELE Luc, vicaire domicilié à Obala ;

Secrétaire général : M. NKE Olivier, prêtre domicilié à Obala ;

Econome : M. OTOMO Marcelin, laïc domicilié à Obala ;

Commissaire aux comptes : M. ALIMA, prêtre domicilié à Obala.

Toute modification ou changement du titre, l'objet, du siège de cette association ainsi que, les noms, professions et domiciles d ses dirigeants, doit être porté immédiatement à la connaissance du Préfet.

Le présent récépissé de déclaration qui confère à l'Association la personnalité juridique, est établi et délivré pour servir et valoir ce que de droit. /-

AMPLIATIONS :

- MINAT/YDE
- GRC/YDE
- S-PREFET/OBALA
- COMBRIGADE/OBALA
- COMSPECIAL/OBALA
- INTERESSES
- CHRONO-ARCHIVES.

MONATELE, LE 21 MARS 2022



SIMOU KAMSU Patrick
Administrateur Civil Principal
Hors - Echelle

*Noms, prénoms, profession et domicile des personnes chargées de l'administration et de la direction de l'association :
*pièce annexées à la déclaration : deux (02) exemplaires : du statut, du règlement intérieur et du P.V de l'A.G constitutive.